

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 14 JANVIER 2014

Notre réunion d'hiver a débuté avec onze participants, six membres de l'équipe étant excusés. Je fais d'emblée part de mon inquiétude au sujet de Jean-Pierre Brelaud, fidèle aux réunions depuis les débuts du groupe, qui n'a pas voulu être rémunéré de la vacation que j'avais obtenue pour lui auprès du LAMOP à propos des collégiales de la province de Trèves et qui a annoncé avoir renoncé à la recherche pour un temps plus ou moins long. Son travail de l'été 2013 n'a donc pas été enregistré dans la base. Nous regrettons beaucoup cette défection.

Dans la rubrique des Actualités, je mentionne la participation des trois des membres de l'équipe au colloque conclusif de l'ANR sur les Saintes-Chapelles organisé à Tours par David Fiala du Centre d'Études Supérieures de la Renaissance en juin 2013. Jean-Vincent Jourd'heuil a proposé une communication sur la première génération de chanoines recrutés par Jean de Berry à la Sainte-Chapelle de Bourges. Julien Noblet s'est penché sur la création de la Sainte-Chapelle de Chambéry par bulle d'érection du pape Paul II en 1467, à la demande de la duchesse de Savoie, Yolande de Savoie, à partir de laquelle les ducs de Savoie ont tenté d'obtenir sans succès l'érection d'un nouveau diocèse sous François I^{er}. Pour ma part, j'ai tenté d'expliciter le statut particulier de certains chapitres de Saintes-Chapelles, qui à l'instar de la Sainte-Chapelle du Palais de Paris fondée entre 1246 et 1248 par Louis IX, n'ont jamais obtenu officiellement l'érection officielle en chapitre et ne sont jamais restées que collèges de chapelains, au mieux collèges de chanoines mais non chapitres avec toutes les prérogatives attachées à ce statut : l'exercice d'une juridiction, la réception des membres, la détention d'un sceau, d'un coffre, la possibilité de se réunir en chapitre. Face à ce cas particulier, il est décidé en équipe que ces collégiales seront intégrées à la base de données mais avec mention de ce statut spécial. Cette particularité sera ajoutée à la définition donnée d'une collégiale dans la page dédiée sur le site de l'équipe. S'est dégagée du colloque l'idée que la notion même de Sainte-Chapelle n'est pas très opérante pour mettre à part certaines collégiales, aucun des critères retenus n'étant effectif pour l'ensemble des établissements (possession de reliques de la Passion, fondateurs appartenant à la descendance de saint Louis, architecture avec deux étages, liturgie selon la pratique du diocèse de Paris). Le volume issu de ce colloque devrait être vite publié dans la collection du CESR.

A eu lieu également en octobre 2013 un colloque d'une journée sur le millénaire de la collégiale séculière de Saint-Astier en Dordogne (diocèse de Périgueux). Ce dossier a montré la complexité d'une historiographie locale extrêmement confuse voire fautive qui a fait prendre pour un monastère de moines, au mieux pour une collégiale de chanoines réguliers un établissement qui n'a jamais abrité qu'un chapitre de chanoines séculiers, fondé au début du XI^e siècle, non par le roi Robert le Pieux comme le veut la tradition locale, mais par l'évêque de Périgueux, Raoul de Scorailles. Cela fait remarquer que les fondations épiscopales autour de l'an mil sont un phénomène bien représenté dans le Midi de la France, alors que la partie septentrionale du royaume (diocèse de Bourges par exemple) ne connaît alors pratiquement que des fondations seigneuriales. Ce colloque sera publié dans la prochaine livraison du *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*.

La suite de la matinée s'est attachée à une visite approfondie de notre site mis à jour en janvier 2014 par Catherine Saint-Martin. Il faudra revoir les limites du tracé du diocèse de Cambrai sur la page Équipe/Composition. Catherine peut redonner à qui lui demande les dimensions des photographies à placer sur la page Activités/Visites de collégiales. Il faut veiller aussi à actualiser les CV des membres dans la page Activités/Publications notamment quand des publications annoncées à paraître ou sous presse sont parues et que l'on a participé à telle ou telle manifestation. Dans la page Sources de la rubrique Accès équipe ont été placés les liens vers l'édition des Chartes bourguignonnes et de l'entreprise Libraria. Pour les Consignes, bien vérifier que l'on a toujours la dernière version par devers soi. Un point est fait sur la fréquentation du site entre juin 2013 et

janvier 2014 : en moyenne dix visiteurs par semaine avec au moins 50 % de nouvelles visites. La durée moyenne de la visite est de 2-3 minutes. 3 à 4 pages sont vues. Pour un site scientifique, la fréquentation est bonne mais il faudrait savoir par quelles entrées arrivent les internautes (moteurs de recherche, termes des requêtes).

Quant au travail sur la base de données Collégiales, son remplissage progresse avec une avancée significative en six mois (582 collégiales pour 58 diocèses en janvier 2014). Jean-Vincent Jourd'heuil a entré beaucoup d'établissements pour le diocèse de Chartres (21 saisis pour 22 repérés), Emmanuel Moureau a saisi de nouvelles informations pour les provinces d'Auch et de Toulouse. Il faudrait enregistrer au moins la localisation des collégiales des diocèses d'Arras, Amiens, Laon, Avranches, Bayeux, Coutances, Évreux, Lisieux, Sées, Beauvais, Soissons, Senlis. Vincent Tabbagh confirme, en préparant sa communication pour le colloque de Saint-Amand les Eaux (cf. *infra*) qu'en Normandie, le nombre des collégiales est peu élevé car les paroisses sont de très petite taille, qu'elles ont un patronage seigneurial et que les seigneurs organisent la vie paroissiale autour d'églises paroissiales et non collégiales. Et de petites unités rurales sont organisées plutôt autour des moines noirs puis des chanoines réguliers au XII^e siècle. Nicolas Philippe accepte de se voir attribuer le diocèse de Châlons, Abel Lamauvinière celui de Mende à partir des travaux de Philippe Maurice. Un étudiant de l'École des Chartes, Ewen Thual, a commencé un master sur les collégiales des diocèses bretons. Nous espérons pouvoir l'entendre bientôt sur les résultats de son travail. Pascal Montaubin a pointé les collégiales des diocèses qui lui sont attribués dans les provinces de Rouen et de Reims. Cela permettra de compléter le nombre total de collégiales à mentionner sous le bouton Index des lieux. On rappelle que si une collégiale n'apparaît pas à la recherche simple car elle n'a pas été encore localisée, il y a moyen de la retrouver sous le bouton Index des lieux ou encore Références consultées. Le remplissage des données fait apparaître des conclusions intéressantes sous le bouton Chronologie : quand on repère les établissements qui disparaissent sous les effets de la Réforme grégorienne, il s'avère que ces extinctions (souvent par transformation des institutions) sont encore minimes et se font au profit des moines bénédictins entre 1050 et 1100, qu'elles sont beaucoup plus nettes entre 1100 et 1150 au bénéfice des chanoines réguliers mais que les fondations reprennent de manière extrêmement vigoureuse entre 1150 et 1250, amoindrissant les effets néfastes des régularisations sur les effectifs globaux de chapitres séculiers dans l'espace couvert par la base.

À la suite du départ de Georges-Xavier Blary du LAMOP, la maintenance quotidienne de la base est beaucoup plus malaisée. À la rentrée de septembre 2013, elle a été quelque temps inutilisable. Un contact a pu être établi avec un ingénieur informaticien qui est intervenu deux fois mais le temps est réaction est très long.

La fréquentation de la base peut aussi être mesurée, elle suscite entre 30 et 40 visites chaque semaine, avec un taux de plus de 70 % de nouveaux visiteurs. 4-5 pages sont vues, pour 4-5 minutes de visite. Quand le nombre des visiteurs est moindre, le temps passé sur la base et le nombre de pages lues augmentent. Il s'est avéré impossible à Jean-François Cauche d'entrer dans les pages Wikipedia consacrées aux collégiales de France, une référence systématique à la base dans les liens externes. Il faudra songer à rédiger nous-mêmes la page Collégiale séculière.

L'exposé de Jean-Vincent Jourd'heuil est reporté à la réunion suivante. L'après-midi est donc consacrée à un bilan sur la publication du colloque de Montpezat de 2010. Sept gros articles ont été rendus, celui de Jean-Pierre Brelaud n'arrivant malheureusement jamais. Il a fallu un travail de relecture de près d'un mois pour renforcer la cohérence des articles autour de la problématique de l'interventionnisme pontifical dans les collégiales des diocèses étudiés. Pascal Montaubin se chargera de la conclusion, moi-même de l'introduction et d'un autre article sur l'espace du diocèse de Limoges.

Un colloque aura lieu à Saint-Amand les Eaux les 10 et 11 octobre prochains. L'association locale « Amandicum » soutient le projet scientifique et le comité scientifique est composé de Jean

Heuclin (Institut catholique de Lille), Pascal Montaubin et Philippe Racinet (Université de Picardie), Noëlle Deflou-Leca (Université de Grenoble) et moi-même. La thématique est celle des *Moines et chanoines dans l'Europe du Nord-Ouest (IX^e-XVIII^e siècle)*. Elle s'attache à proposer une perspective comparatiste des états de vie entre chanoines et moines autour de pistes variées comme les répertoires liturgiques, les pratiques alimentaires, l'accueil des pauvres, l'occupation de l'espace ... Les membres de l'équipe sont invités à y participer.

Un point est enfin fait sur l'avancée du dossier ANR dit Colemon. Le CNRS a modifié les procédures d'appel à projets en juillet 2013, mettant en place deux phases de sélection des dossiers financés par l'ANR devant s'inscrire si possible dans neuf « grands défis sociétaux » prédéfinis. Une préproposition simplifiée de 5 pages a donc été déposée en octobre 2013 et si elle est retenue en février 2014, les laboratoires impliqués dans le projet Colemon (CRIHAM Limoges, LAMOP Paris I, CERCOR Saint-Étienne, EVS Saint-Étienne) seront invités à déposer ensuite un dossier détaillé (35 pages) pour poursuivre la sélection. Le projet demandé l'a été pour 42 mois et s'insère dans le défi Sociétés innovantes, intégrant et adaptatives. Rendez-vous donc au début de 2014.